



STATISTIQUES 2017

DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES EN WALLONIE





STATISTIQUES 2017

DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES EN WALLONIE

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	5
La Wallonie de l'eau, c'est ...	6
Structuration du secteur de la production-distribution	8
Structuration du secteur de l'assainissement des eaux usées	8
Prélèvements et utilisations de l'eau	10
Qualité de l'eau potable	10
Protection des captages	12
Consommation d'eau	12
Etat du réseau d'eau potable	14
Investissements	14
Equipements en stations d'épuration	16
Conformité du traitement des agglomérations et boues d'épuration	16
Coût de l'eau potable	18
Frais d'exploitation liés à l'assainissement	18
Prix de l'eau	20
Accessibilité financière de la facture d'eau pour les ménages	22
ATLAS	25
Au sujet d'AQUAWAL	31
Secteur de la production-distribution d'eau	32
Secteur de l'assainissement des eaux usées	34

INTRODUCTION

Cette brochure a pour but de synthétiser les principaux indicateurs liés au secteur de l'eau en Wallonie, tant par des indicateurs de moyens que par des indicateurs de résultats. L'objectif est de rendre la gestion et l'évolution du secteur de l'eau aussi transparentes que possible, malgré sa relative technicité, ainsi que de rendre compte des évolutions observées au sein des différentes thématiques que couvre ce secteur depuis plusieurs années.

Depuis le début des années 2000, le secteur de l'eau a évolué fortement du fait de l'impulsion des Directives européennes et de leur transposition en droit wallon : coût-vérité de l'eau, collecte et épuration des eaux usées, normes strictes en matière de potabilité de l'eau...

A ces directives imposant des investissements importants tant en qualité de l'eau potable qu'en épuration des eaux usées, vient s'ajouter la tendance à la baisse des consommations portée par l'évolution technologique des appareils ménagers.

Ces deux phénomènes combinés poussent le prix de l'eau à la hausse malgré la maîtrise des coûts d'exploitation de la part des opérateurs.

Cette tendance est renforcée par d'autres constats indépendants de la politique de l'eau comme la continuation de la dispersion des activités sur le territoire, l'instauration de taxes sur les prélèvements d'eau ou l'absence de contribution des ressources alternatives en eau à la couverture des coûts d'assainissement.

Ces augmentations tarifaires ont pour conséquence une difficulté pour certains ménages de s'acquitter de leur facture d'eau et des coûts de recouvrement des créances par les distributeurs.

Au niveau environnemental, la situation quantitative de la ressource est toujours excellente puisque la Wallonie affiche un « Water Exploitation Index + » d'environ 5%, indiquant que les prélèvements d'eau ne représentent que 5% de la ressource annuelle renouvelable.

Au niveau qualitatif par contre, les masses d'eau souterraines, principale ressource en eau de Wallonie, continuent à montrer des signes de pollution diffuse en nitrates et/ou en pesticides. Ces pressions sur le milieu rendent nécessaires des investissements supplémentaires en traitement de potabilisation et poussent à nouveau le prix de l'eau distribuée à la hausse.

LA WALLONIE DE L'EAU, C'EST ...



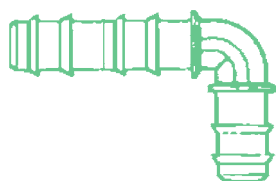
156 millions
de m³ d'eau
de distribution
consommés



191 millions
d'euros investis
annuellement
ces dernières années
(2012-2016)

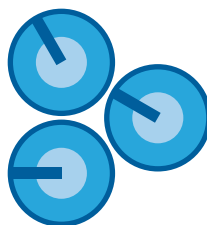


30 000
contrôles de la potabilité de
l'eau par an



40.100 km
de canalisations d'eau
potable,

et environ **18.000 km** de
raccordement



425
stations
d'épuration
collectives

18.600 km
d'égouts et de collecteurs

2016 EN BREF ...

- 1,2%

-1,2% : la consommation d'eau par personne a diminué de 1,2% par rapport à 2015 perpétuant ainsi la tendance observée depuis 10 ans.

+ 0.8

+0,8% : la facture moyenne par usager a augmenté de 0,8% en termes réels.

91,3%

91,3 : c'est le taux d'équipement en stations d'épuration collectives.

10.000

10.000 ménages ont été aidés financièrement par le fonds social de l'eau.

51.000

51.000 tonnes de boues issues de l'assainissement des eaux usées sont produites et valorisées.

15.000.000

15 millions d'euros de factures d'eau n'ont pas été récupérés auprès des usagers, ce qui représente 2,4% du chiffre d'affaires du secteur.

STRUCTURATION DU SECTEUR DE LA PRODUCTION-DISTRIBUTION

La Wallonie a confié ses services de production et de distribution d'eau à des organismes entièrement publics. Ces services sont organisés selon trois régimes différents.

- La Société Publique Régionale, à savoir un organisme institué par la Région et lié au Gouvernement wallon par un contrat de gestion. La seule société s'inscrivant dans ce cadre est « La société wallonne des eaux » (SWDE). Il s'agit du plus important opérateur et il dessert deux tiers de la population.
- Les intercommunales sont des sociétés publiques créées par le regroupement de communes et destinées à la fourniture d'un service particulier. Ces intercommunales sont actuellement au nombre de 9 et desservent un quart de la population (AIEC, AIEM, CIESAC, CILE, IDEA, IDEN, IECBW, IEG et INASEP).
- Les services communaux et les régies communales des eaux sont des services assurés directement par les communes : 39 communes gèrent les services d'eau en direct.

Tous les distributeurs d'eau sont également producteurs à l'exception d'un service communal, à savoir la commune de Limbourg.

Le secteur s'est fortement restructuré dès les années 1990. Le nombre d'opérateurs d'eau potable est ainsi passé de 107 en 1992 à 49 aujourd'hui.

STRUCTURATION DU SECTEUR DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

L'assainissement des eaux usées est financé et coordonné par la Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE) qui délègue à sept Organismes d'Assainissement Agréés (OAA) la mise en œuvre et l'exploitation des infrastructures. Tous les Organismes d'Assainissement Agréés sont des intercommunales.

La SPGE dispose de relations contractuelles que ce soit avec les Organismes d'Assainissement Agréés, avec les communes pour ce qui concerne l'égouttage prioritaire ou avec le Gouvernement wallon qui fixe les objectifs de la SPGE au sein d'un contrat de gestion qui est revu tous les 5 ans.

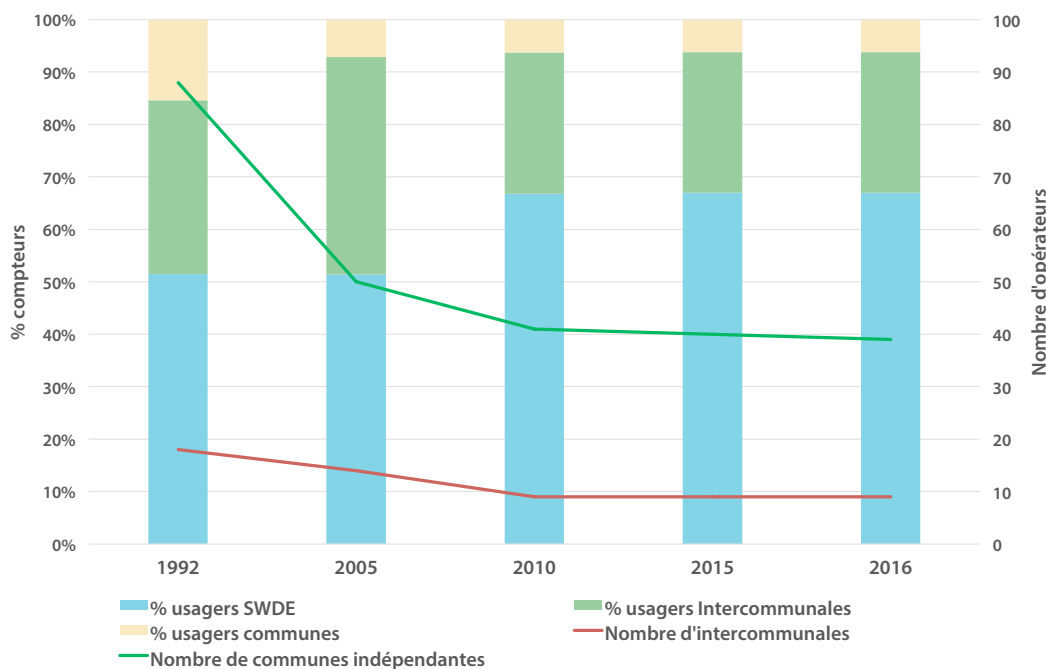
Au niveau de l'égouttage, les investissements sont assurés par la SPGE, mais l'entretien des égouts ainsi que le raccordement sont de la responsabilité des communes.

Tout comme le secteur de la production-distribution, l'assainissement des eaux usées est totalement en gestion publique.

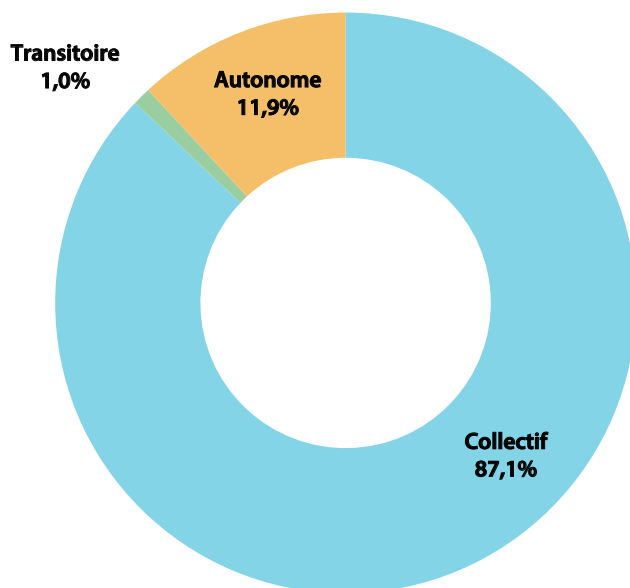
La planification générale de l'assainissement des eaux usées est traduite dans les PASH (Plans d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique) ; elle repose plus particulièrement sur les programmes d'investissement de la SPGE approuvés par le Gouvernement wallon.

Les PASH définissent trois régimes d'assainissement :

- 1) Le régime d'assainissement collectif** : caractérise les zones où il y a (ou aura) des égouts/collecteurs débouchant vers une station d'épuration publique existante ou en projet ;
- 2) Le régime d'assainissement autonome** : caractérise les zones dans lesquelles les habitants doivent assurer eux-mêmes, individuellement ou en petites collectivités, l'épuration des eaux usées ;
- 3) Le régime d'assainissement transitoire** : caractérise les zones dont une analyse plus spécifique est nécessaire afin de les réorienter prochainement vers un des deux régimes précédents



GRAPHIQUE 1 : ÉVOLUTION DU SECTEUR DE LA PRODUCTION-DISTRIBUTION D'EAU EN WALLONIE



GRAPHIQUE 2 : % POPULATION DANS CHAQUE RÉGIME D'ASSAINISSEMENT

PRÉLÈVEMENTS ET UTILISATIONS DE L'EAU

En 2016, les opérateurs associés à AQUAWAL (à l'exception de VIVAQUA, qui approvisionne essentiellement la Région de Bruxelles-Capitale et une partie de la Flandre) ont prélevé **221,7 millions de m³ dans les ressources en eau dont 81% dans les eaux souterraines.**

Ce volume est utilisé comme suit :

- 67% de ces volumes sont enregistrés pour la consommation d'eau des abonnés ;
- 27% correspondent au volume non-enregistré. Dans ce volume, on retrouve l'ensemble des flux d'eau qui n'ont pas été consommés par les abonnés du service. Cela représente à la fois les volumes utilisés par les services incendies et la protection civile, le sous-enregistrement des compteurs âgés ou défectueux, les vols d'eau et les fuites sur réseau ;
- 5% servent au lavage des installations de production d'eau potable ;
- 1% représente la différence entre les achats et les ventes entre opérateurs ;

Cette répartition est stable depuis au moins 10 ans à quelques légères variations près.

Il est important de noter que ce bilan représente celui des opérateurs wallons et ne prend pas en compte les flux générés entre la Wallonie et les Régions bruxelloise et flamande liés aux opérateurs originaires de ces deux Régions (Vivaqua et Farys). Un tel bilan est présenté dans le Tableau de bord de l'Environnement wallon¹ et démontre le statut wallon de réservoir d'eau de la Belgique ; les exportations vers Bruxelles et la Flandre représentant environ 40% du total des prélèvements effectués en Wallonie pour la distribution publique.

QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

L'eau du robinet est le produit alimentaire le plus contrôlé. Pour que l'eau du robinet soit déclarée potable, elle doit répondre à plus de 50 paramètres dont les normes sont édictées par l'Union européenne sur base des recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

En 2016, 30.200 contrôles de la qualité de l'eau ont été réalisés au niveau du robinet de la cuisine ou sur le réseau en Wallonie, ce qui représente environ 80 analyses quotidiennes, soit beaucoup plus que le minimum requis par les législations européenne et wallonne.

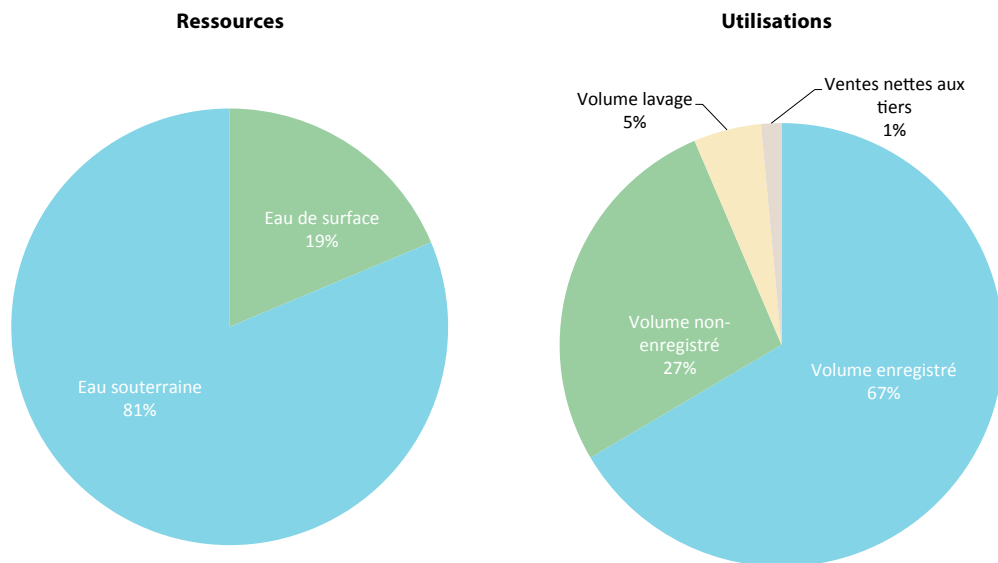
La qualité de l'eau distribuée par réseau fait l'objet d'un rapport complet disponible sur le Portail environnement du Service Public de Wallonie². Le tableau ci-dessous reprend, pour quelques paramètres, les données issues de ce rapport

La carte 3 reprend le taux de conformité par zone de distribution pour le paramètre *Escherichia coli* en 2014. On peut constater que les non-conformités sont le fait de quelques zones de distribution isolées et relativement peu peuplées.

L'eau de distribution publique peut donc être consommée sans aucune crainte par la population.

¹ <http://etat.environnement.wallonie.be/>

² Environnement.wallonie.be



GRAPHIQUE 3 : BILAN DES VOLUMES D'EAU - ASSOCIÉS D'AQUAWAL

Paramètre	Au robinet	Sur le réseau	Total
Contrôles bactériologiques	4.262	7.314	11.576
Contrôles de routine	10.790	3.481	14.271
Contrôles complets	1.108	1.001	2.109
Autres	1.304	927	2.231
Total	17.464	12.723	30.187

TABLEAU 1 : NOMBRE DE CONTRÔLES DE L'EAU DU ROBINET (SOURCES : SPW)

Paramètre	Taux de conformité 2015
Escherichia coli	99,2%
Aluminium	99,1%
Nitrates	99,9%
Pesticides (totaux)	100,0%
Plomb	95,5%

TABLEAU 2 : TAUX DE CONFORMITÉ POUR QUELQUES PARAMÈTRES

PROTECTION DES CAPTAGES

La protection des prises d'eau potabilisable est une responsabilité conjointe de la SPGE et des producteurs d'eau potable. Par la signature d'un contrat, les producteurs d'eau confient la protection des captages à la SPGE en échange d'une contribution financière proportionnelle aux volumes prélevés.

Les différentes étapes pour obtenir une protection de la qualité de l'eau prélevée dans les captages d'eau souterraine sont définies dans le Code de l'eau.

Depuis 2005, le volume protégé par une telle zone a suivi une lente augmentation. Fin 2016, les arrêtés publiés au Moniteur Belge portent sur 46% du volume d'eau potabilisable de la Wallonie prévu au programme SPGE alors que les projets de zone déposés représentent pour leur part, 83% du programme.

CONSOMMATION D'EAU

Depuis plus de 10 ans, la consommation d'eau de distribution diminue en Wallonie pour atteindre **118,6 litres par jour et par habitant** pour toutes les activités (ménages, industrie, agriculture, services publics...) en 2016.

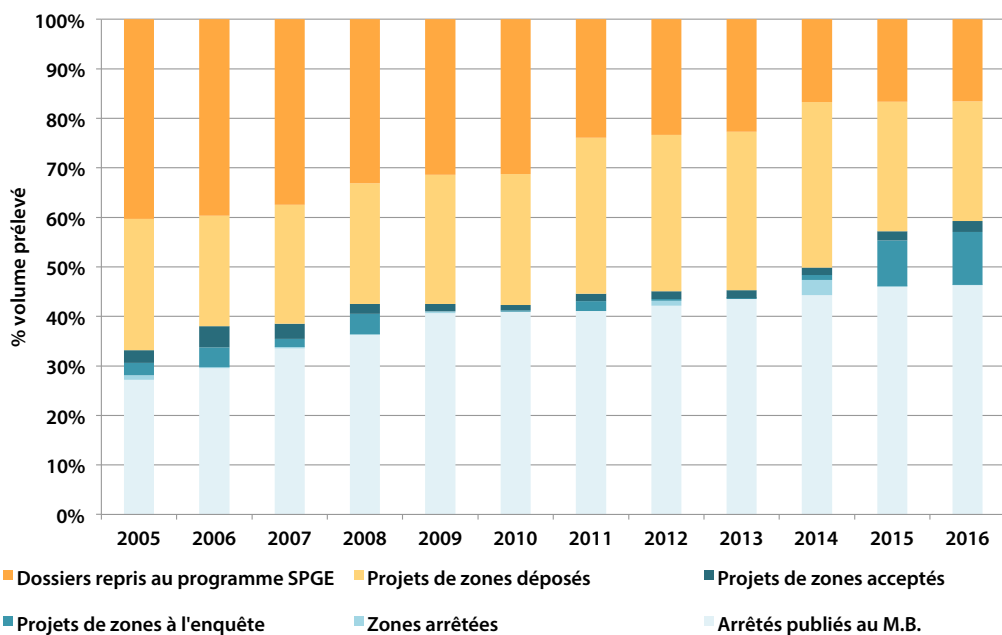
Parmi ceux-ci, la consommation pour le seul usage domestique est estimée à 90 litres par jour et par habitant. Avec ce niveau de consommation, la Wallonie est une des régions où la demande en eau est la plus faible d'Europe et bien plus faible qu'à Bruxelles et en Flandre.

De plus, la consommation n'est pas uniforme sur le territoire. Les régions du Hainaut occidental et du Sud namurois enregistrent le plus faible niveau de demande de la Région. Au contraire, le Brabant wallon et l'Est de la Province de Liège ont un niveau d'usage de l'eau plus important (voir carte 4).

Le volume fourni total diminue cependant moins vite grâce à la croissance démographique qui compense en partie cette baisse de demande individuelle.

Une étude récente³ semble indiquer que cette baisse est essentiellement imputable à l'évolution technologique des appareils domestiques : lave-linge, douche économique ou WC à double chasse.

³ Etude relative à la baisse des consommations d'eau en Wallonie disponible sur www.aquawal.be



GRAPHIQUE 4 : ÉVOLUTION DE LA PROTECTION DES CAPTAGES

GRAPHIQUE 5 : ÉVOLUTION DES INDICATEURS DE CONSOMMATION D'EAU EN WALLONIE

ETAT DU RÉSEAU D'EAU POTABLE

Afin de décrire l'état du réseau d'eau potable, différents indicateurs existent. L'indicateur ici utilisé est l'indice linéaire de perte. Celui-ci rapporte le volume non-enregistré (non-facturé) à la longueur des conduites-mères, adduction et distribution hors raccordement. De cette sorte, il fournit une indication du volume perdu sur un kilomètre de conduite en une journée. Contrairement au rendement du réseau, cet indicateur a l'avantage d'être plus indépendant du niveau de consommation d'eau. Il a cependant l'inconvénient de dépendre fortement de la densité de raccordement par kilomètre de conduite-mère, ce qui rend les comparaisons entre distributeurs difficiles. La densité du réseau évoluant par contre peu globalement d'une année à l'autre au niveau de l'ensemble de la Wallonie, il est pertinent pour retranscrire l'évolution de l'état du réseau wallon. Plus cet indicateur est faible, meilleur est l'état du réseau.

On peut constater que, depuis 2005, l'état du réseau est stable. L'indicateur oscille en effet entre 4 et 5 m³ par kilomètre et par jour. Cette stabilité est atteinte grâce aux investissements en matière de renouvellement des conduites (cf. chapitre Investissements) permettant de compenser la détérioration liée au vieillissement de l'infrastructure.

Il est important de noter que les coûts liés au renouvellement des conduites sont supérieurs aux bénéfices liés à la diminution des pertes en réseau. L'Union européenne l'a d'ailleurs bien compris et prône désormais l'atteinte d'un niveau économiquement soutenable de fuites et non pas un taux zéro (Sustainable Economic Level of Leakage - SELL).

INVESTISSEMENTS

Le secteur de l'eau est dit « capital intensive » en ce qu'il nécessite une infrastructure importante pour pouvoir rendre le service attendu à la collectivité.

Ce capital immobilisé doit être régulièrement renouvelé afin de permettre la continuation du service. Les investissements dans l'infrastructure sont donc importants que ce soit au niveau des canalisations d'eau potable ou au niveau des stations d'épuration, égouts et collecteurs.

Ainsi, sur la période 2012-2016, 191 millions d'euros ont été investis annuellement dont :

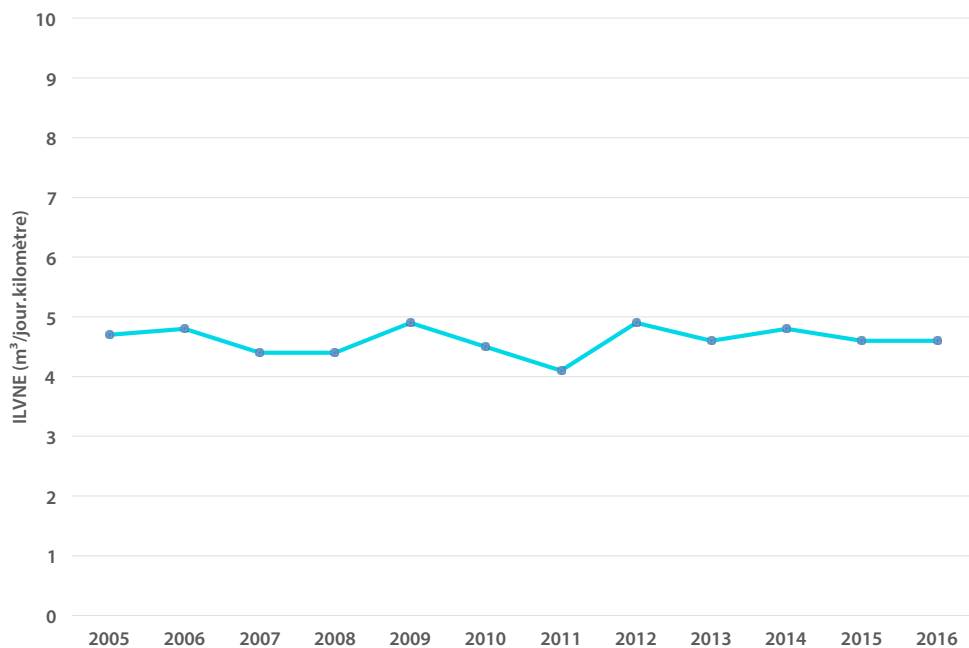
- 124 millions d'euros pour l'eau potable.
- 67 millions d'euros pour l'assainissement des eaux usées.

En matière d'eau potable, ce montant est essentiellement destiné à renouveler le réseau d'eau d'adduction et de distribution, ainsi qu'à des investissements en matière de production d'eau.

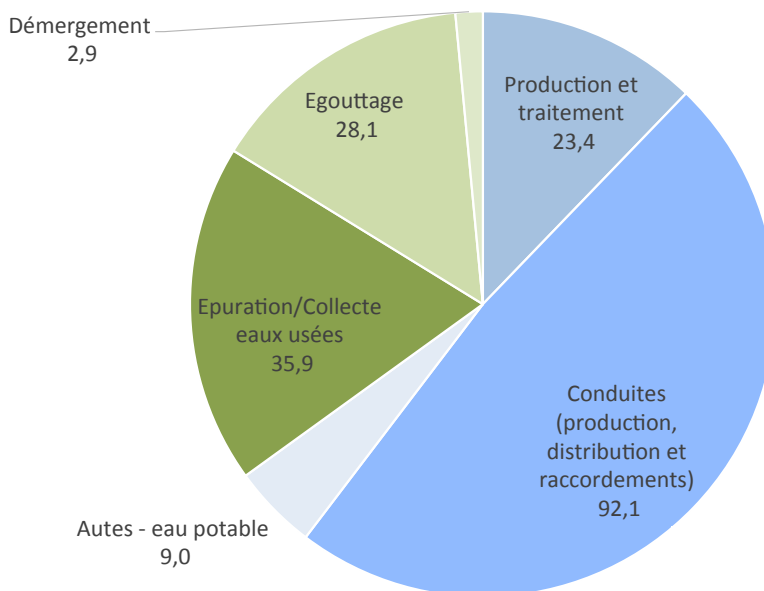
En matière d'eaux usées, l'épuration et la collecte représentent la plus grande partie des investissements de par la nécessité de poursuivre l'équipement en stations d'épuration, en collecteurs et en égouts des agglomérations wallonnes.

En moyenne, le secteur wallon de l'eau investit donc 55€ par habitant et par an.

Ces investissements sont, pour la plus grosse partie financés grâce à des emprunts, de sorte que la répercussion sur la facture d'eau est lissée dans le temps via une augmentation progressive du prix de l'eau. Enfin, ces montants sont essentiellement investis dans l'économie wallonne et créent de nombreux emplois, particulièrement dans le secteur de la construction.



GRAPHIQUE 6 : ÉVOLUTION DE L'INDICE DE VOLUME NON-ENREGISTRÉ



Montant moyen engagé annuellement sur la période 2012-2016 : 191 millions

GRAPHIQUE 7 : RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS ANNUELS MOYENS SUR LA PÉRIODE 2010-2016

EQUIPEMENTS EN STATIONS D'ÉPURATION

La Directive sur les eaux urbaines résiduaires (Directive 91/271/CEE) impose que pour 1998, les eaux usées de toutes les agglomérations de plus de 10.000 EH soient collectées et épurées. La même obligation vaut pour les agglomérations de 2.000 à 10.000 EH au plus tard pour 2005. La Commission européenne considère que cette obligation est atteinte lorsque le taux d'eaux usées collectées et épurées atteint 98% pour autant que la partie non collectée ne dépasse pas, au total, 2.000 EH dans une agglomération.

Afin de répondre aux prescrits de cette Directive, la Wallonie a investi massivement ces dernières années et poursuivra ces investissements dans l'assainissement des eaux usées. Cela se traduit par un taux d'équipement en stations d'épuration de 91,3% fin 2015 pour l'ensemble du territoire wallon. Pour rappel, il se traduit par le ratio des capacités nominales des stations d'épuration existantes par rapport à la somme des capacités nominales de toutes les stations d'épuration prévues à terme en Wallonie. Ce même taux d'équipement est de 98,2% pour les seules agglomérations de plus de 2.000 EH. Les efforts en matière de développement des infrastructures touchent donc à leur fin.

Le patrimoine technique nécessaire à l'atteinte de ces résultats est important. Ainsi, fin 2016, la Wallonie compte 425 stations d'épuration collectives et 18.600 kilomètres d'égouts et de collecteurs.

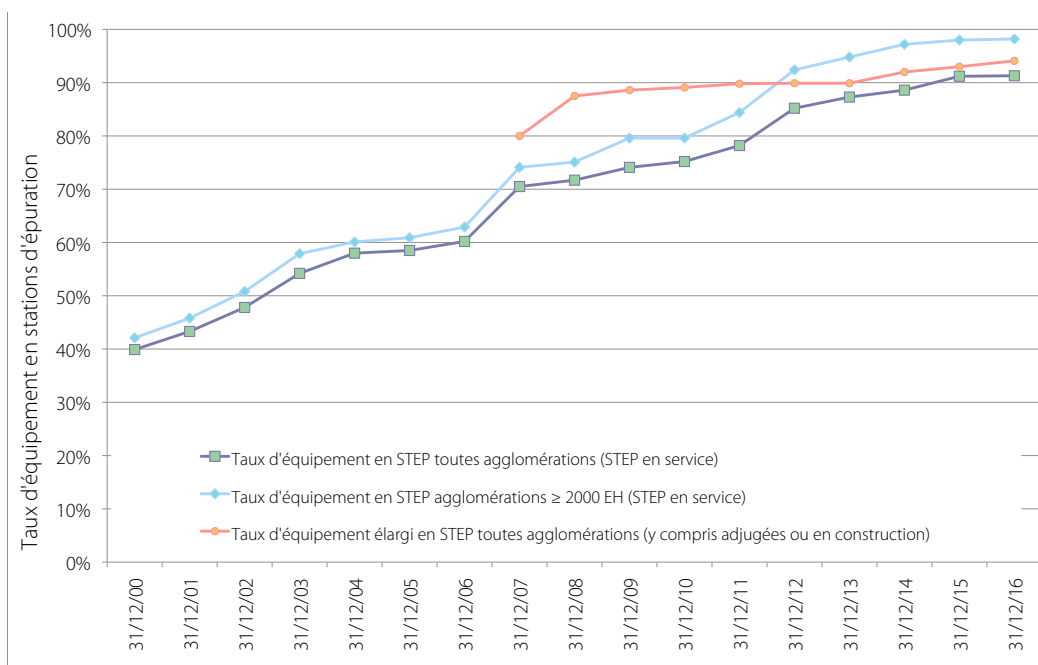
CONFORMITÉ DU TRAITEMENT DES AGGLOMÉRATIONS ET BOUES D'ÉPURATION

Le taux de collecte des eaux usées (c'est-à-dire la phase d'égouttage) répond à l'objectif européen pour les agglomérations de plus de 10.000 EH et cet objectif est quasiment atteint pour celles comprises entre 2.000 et 10.000 EH.

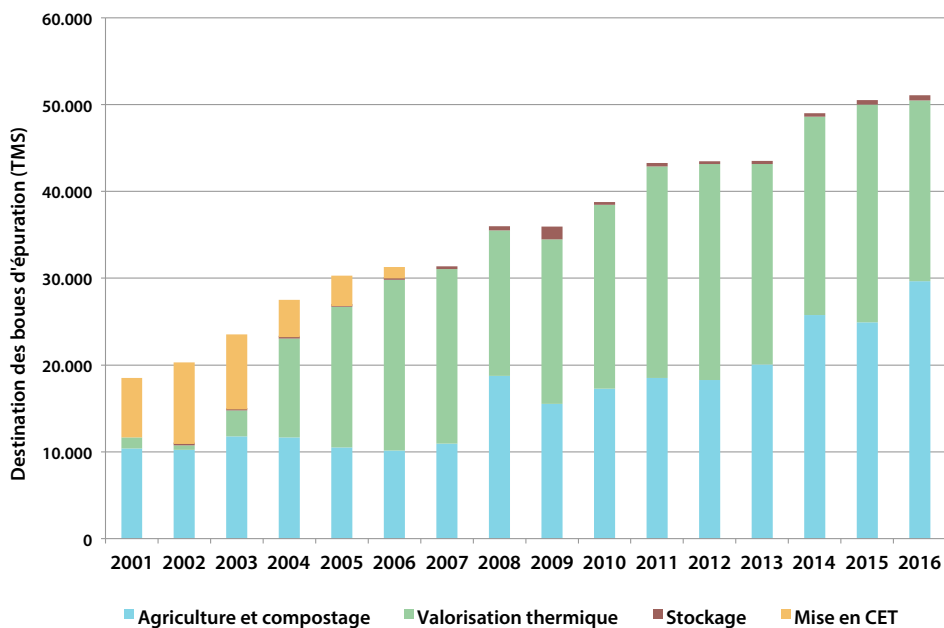
L'épuration des eaux usées produit des boues qui peuvent être soit valorisées en agriculture ou en tant que combustible. Le graphique ci-dessous montre l'évolution de la quantité de boues produites ainsi que leur destination depuis 2001. La production de boues a fortement augmenté, parallèlement à l'extension du parc de stations d'épuration. De plus, si, en 2001, près d'un tiers de la production annuelle était mise en Centre d'enfouissement technique, plus aucune ne l'est depuis 2007, l'ensemble étant valorisé depuis lors. En 2016, la production de boues a atteint 51.000 tonnes de matières sèches (TMS). L'ensemble de celles-ci a été valorisé à concurrence de 53% en agriculture et de 47% en valorisation thermique. Une petite partie (924 tonnes) est incinérée.

	Agglomérations ≥ 10.000 EH	Agglomérations entre 2.000 et 10.000 EH
Taux de conformité pour la collecte	98,6%	98,2%
Taux de conformité pour l'épuration	100,0%	95,3%

TABEAU 3: CONFORMITÉ DES AGGLOMÉRATIONS À LA DIRECTIVE 91/271/CEE EN 2014



GRAPHIQUE 8 : EVOLUTION DU TAUX D'ÉQUIPEMENT EN STATIONS D'ÉPURATION EN WALLONIE



GRAPHIQUE 9: EVOLUTION DE LA VALORISATION DES BOUES D'ÉPURATION

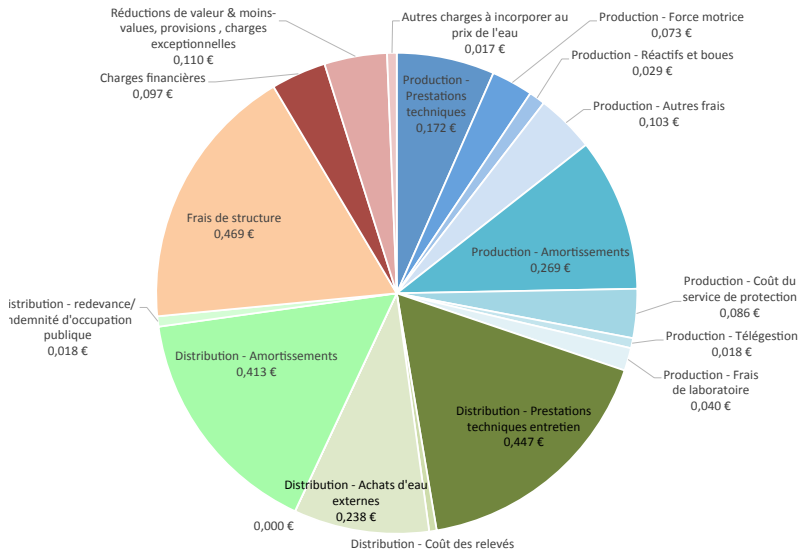
COÛT DE L'EAU POTABLE

La maîtrise des coûts en matière d'eau est un élément essentiel de la gestion quotidienne des opérateurs. Ainsi, en matière de production d'eau, le Plan comptable uniformisé du secteur de l'eau définit une comptabilité unique pour l'ensemble des distributeurs d'eau en Wallonie et s'applique depuis 2005 à tous les distributeurs d'eau permettant de comparer dans le temps l'évolution du coût subi par les opérateurs.

Depuis 2007, date de la dernière importante restructuration du secteur, le coût de l'eau potable (production et distribution) a évolué de 12% au-delà de l'inflation. Cette augmentation est imputable à trois raisons principales :

- L'évolution du coût de production liée à l'instauration en 2012, par le Gouvernement wallon, d'une contribution (taxe) sur les prélèvements en eau souterraine de 7,56 c€/m³ produit. Cette contribution est indexée annuellement depuis 2016.
- L'évolution du coût de production liée à la construction de nouvelles unités de traitement de l'eau pour répondre à la fois aux normes européennes de plus en plus strictes quant à la qualité requise pour l'eau du robinet ainsi qu'à la pollution d'origine agricole (nitrates et pesticides).
- L'évolution du coût de la distribution qui est corrélée à l'évolution du nombre de compteurs (+11% depuis 2007).

Le volume total vendu, base des recettes qui doivent combler ces coûts, est lui en légère baisse (-3%) sur la même période. Le prix de revient du m³ d'eau distribué est donc poussé à la hausse (voir chapitre correspondant).



GRAPHIQUE 11 : DÉCOMPOSITION DU CVD MOYEN SUIVANT LES DIFFÉRENTS POSTES ANALYTIQUES (SOURCES : PLANS COMPTABLES CILE, SWDE ET IECBW)

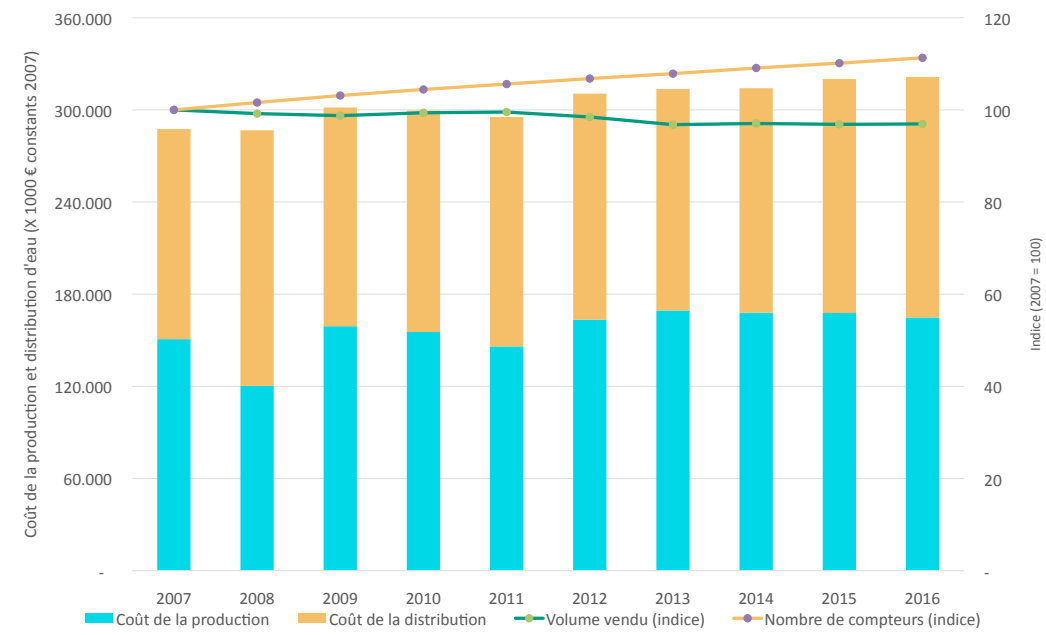
FRAIS D'EXPLOITATION LIÉS À L'ASSAINISSEMENT

La maîtrise des coûts concerne bien sûr également le secteur de l'assainissement des eaux usées. Ainsi, outre les investissements importants en matière d'assainissement depuis l'an 2000, les frais d'exploitation de ces ouvrages ont bien entendu augmenté en parallèle de l'évolution du parc de stations d'épuration.

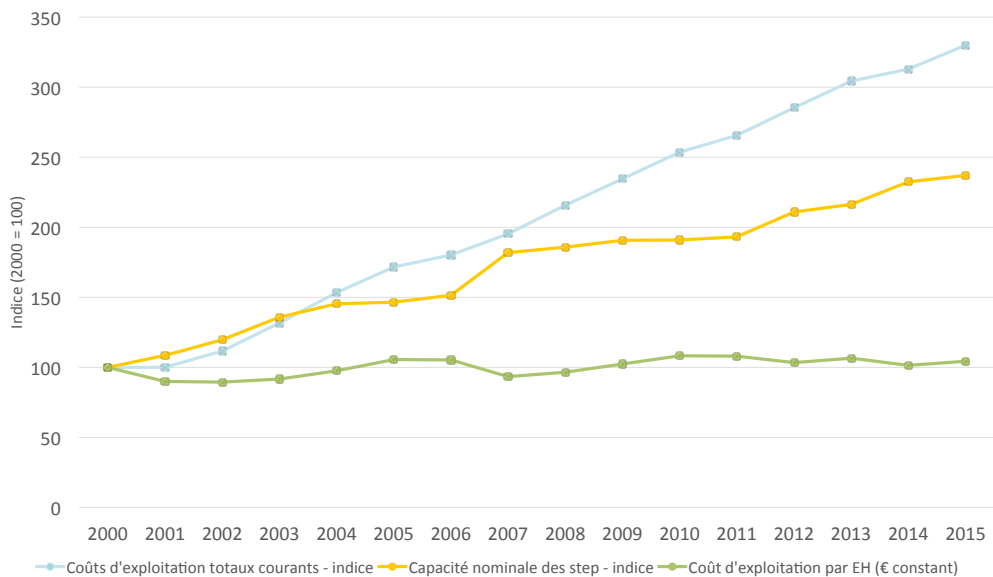
Le graphique ci-dessous indique l'évolution comparée des frais d'exploitation et de la capacité nominale de traitement installée sur la période 2000-2015. Il indique que le coût de fonctionnement par équivalent-habitant installé a augmenté au même rythme que l'inflation sur cette période. Le coût total rapporté à l'EH installé s'élevait, en 2015, à 22,5 €.

La maîtrise des coûts de fonctionnement par les différents acteurs de la filière est donc une réalité en matière d'assainissement des eaux usées.

Il faut cependant s'attendre à une augmentation de cet indicateur dans les prochaines années du fait de la construction de nombreuses petites unités à l'avenir.



GRAPHIQUE 10 : EVOLUTION DU COÛT DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE (SOURCES : PLANS COMPTABLES CILE, SWDE ET IECBW)



GRAPHIQUE 12 : EVOLUTION DES COÛTS D'EXPLOITATION TOTAUX ET UNITAIRES DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT

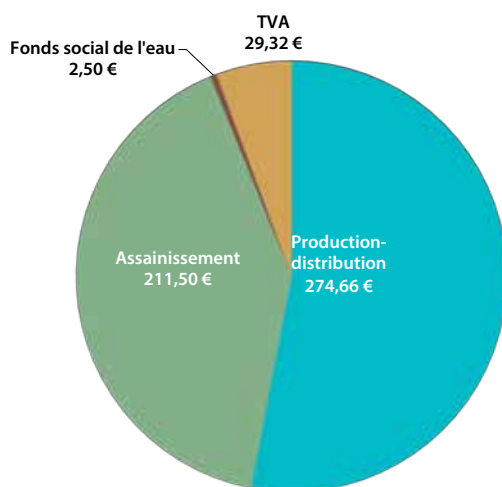
PRIX DE L'EAU

Fin 2016, le prix moyen pour une facture de 100 m³ s'élevait à 518€. Cela représente une augmentation de 4% depuis 2015, à comparer à une inflation de 2% sur la même période. Ainsi la partie production-distribution a augmenté de 0,3% et la partie assainissement de 9,3%.

Le prix de l'eau a augmenté ces dernières années afin de permettre le financement des investissements tant en matière d'eaux usées que d'eau potable. Le prix du m³ d'eau est poussé à la hausse à la fois par les besoins d'investissements, mais aussi par la baisse des consommations qui est observée, ainsi que par la dispersion des activités sur le territoire.

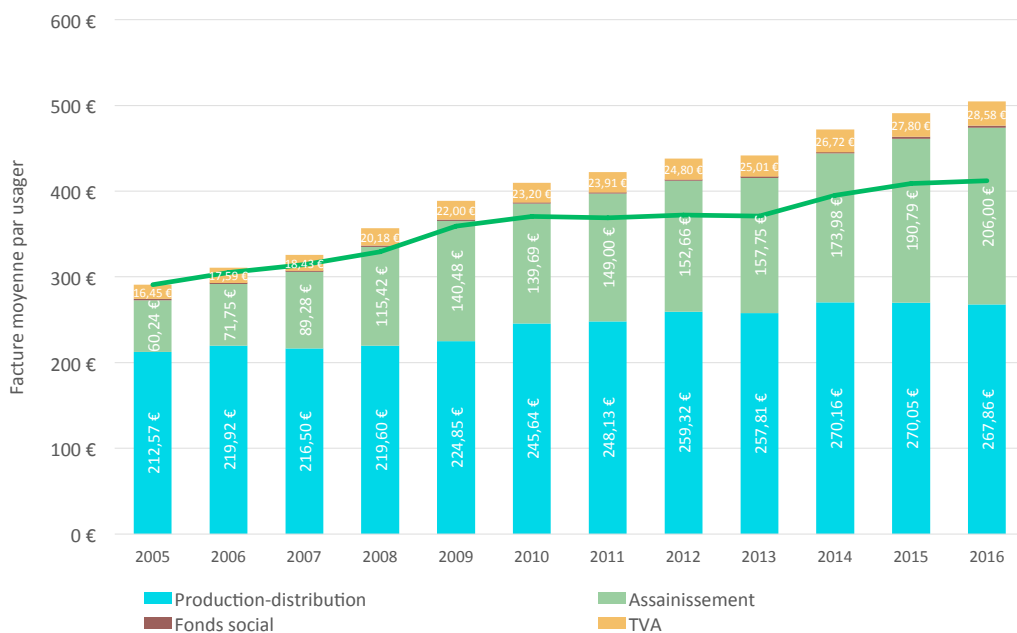
Si l'évolution du prix unitaire peut paraître importante, elle est en fait compensée en partie par la baisse des consommations, ce qui diminue la facture des usagers. C'est d'autant plus vrai si l'on tient également compte de l'inflation au cours de cette période. Ainsi, la facture moyenne par usager a évolué, en € constants, à un rythme de 3,2%/an.

Alors que le prix unitaire a plus que doublé entre 2005 et 2016, la facture moyenne d'un usager hors inflation n'a évolué « que » de 41% sur 11 ans.



Facture totale moyenne pour 100 m³ au 31/12/2016 : 517,98 €

GRAPHIQUE 13: COMPOSITION D'UNE FACTURE DE 100 M³ EN 2016



GRAPHIQUE 14 : ÉVOLUTION D'UNE FACTURE D'EAU MOYENNE ENTRE 2005 ET 2016

ACCESSIBILITÉ FINANCIÈRE DE LA FACTURE D'EAU POUR LES MÉNAGES

L'accessibilité financière de la facture d'eau est également un aspect important de la gestion du cycle anthropique de l'eau. De par son caractère public, l'eau est un droit qui doit rester économiquement accessible à tous.

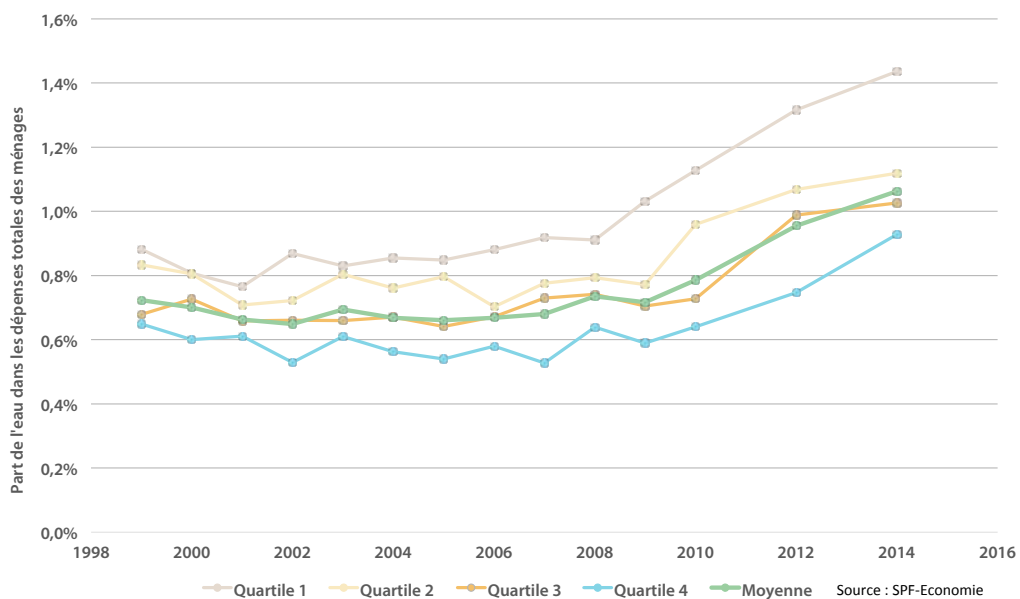
De plus, les difficultés de paiement engendrées par un prix trop élevé comparativement aux revenus peuvent avoir pour conséquence des frais de rappel ou de justice, augmentant à leur tour les coûts des opérateurs et donc le prix de l'eau. L'évolution de l'accessibilité financière de l'eau est la résultante de deux facteurs : l'évolution de la facture d'eau et celle du revenu des ménages. La part de la facture d'eau dans les dépenses des ménages représentait un peu plus d'1% en moyenne en 2014. Ce chiffre est plus élevé lorsque le revenu est plus faible. Ainsi pour le 1^{er} quartile des revenus, ce chiffre s'élève à 1,4%. Il faut noter que l'OCDE considère que le seuil au-delà duquel la facture d'eau devient inaccessible se situe à 3%.

Une étude récente d'Aquawal⁴ a montré que ce seuil de 3% n'est pas atteint par 94,4% des ménages wallons. Par ailleurs, le nombre de consommateurs en défaut de paiement au terme du délai octroyé par la mise en demeure diminue légèrement depuis 2012 et concerne environ 9% des usagers (Graphique 16).

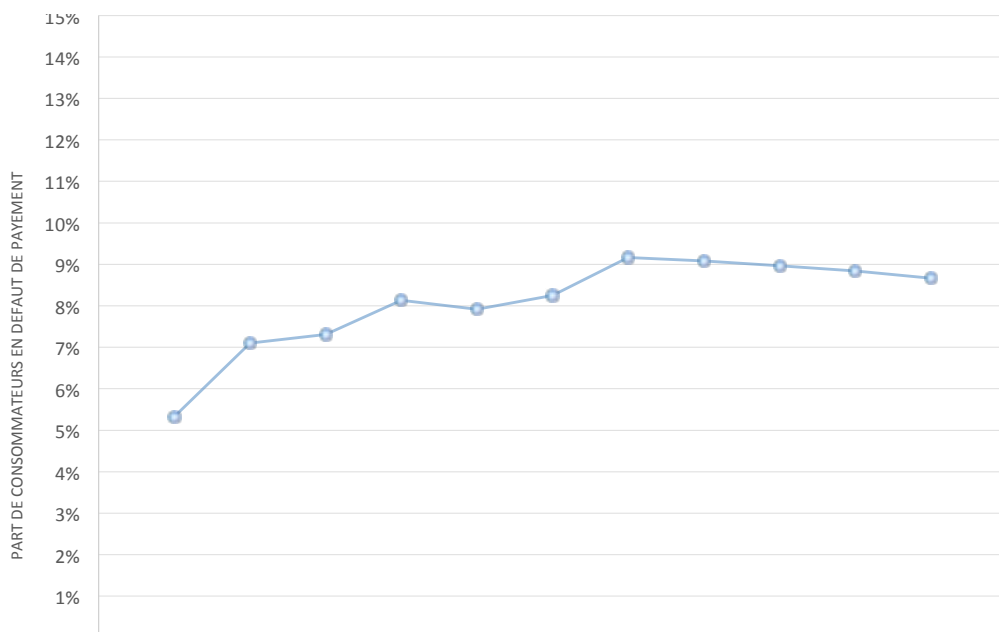
La Wallonie a mis en place un Fonds social de l'eau qui a pour but d'octroyer une aide financière aux ménages en difficulté de paiement. Il ne s'applique pas sur le territoire de la Communauté germanophone. Ce mécanisme se base sur une contribution imputée sur le prix de l'eau. 10.000 ménages ont été aidés par le Fonds social en 2016. Les factures impayées représentent 2,4%⁵ du chiffre d'affaires du secteur de l'eau, soit environ 15 millions d'euros.

⁴ Etude relative à la baisse des consommations d'eau en Wallonie disponible sur www.aquawal.be

⁵ Défini comme le rapport entre, d'un côté, la somme des réductions nettes de valeur et des créances irrécouvrables et de l'autre côté, le chiffre d'affaires lié à la vente d'eau.



GRAPHIQUE 15 : EVOLUTION DE LA PART DE LA CONSOMMATION DES MÉNAGES CONSACRÉE À LA FACTURE D'EAU

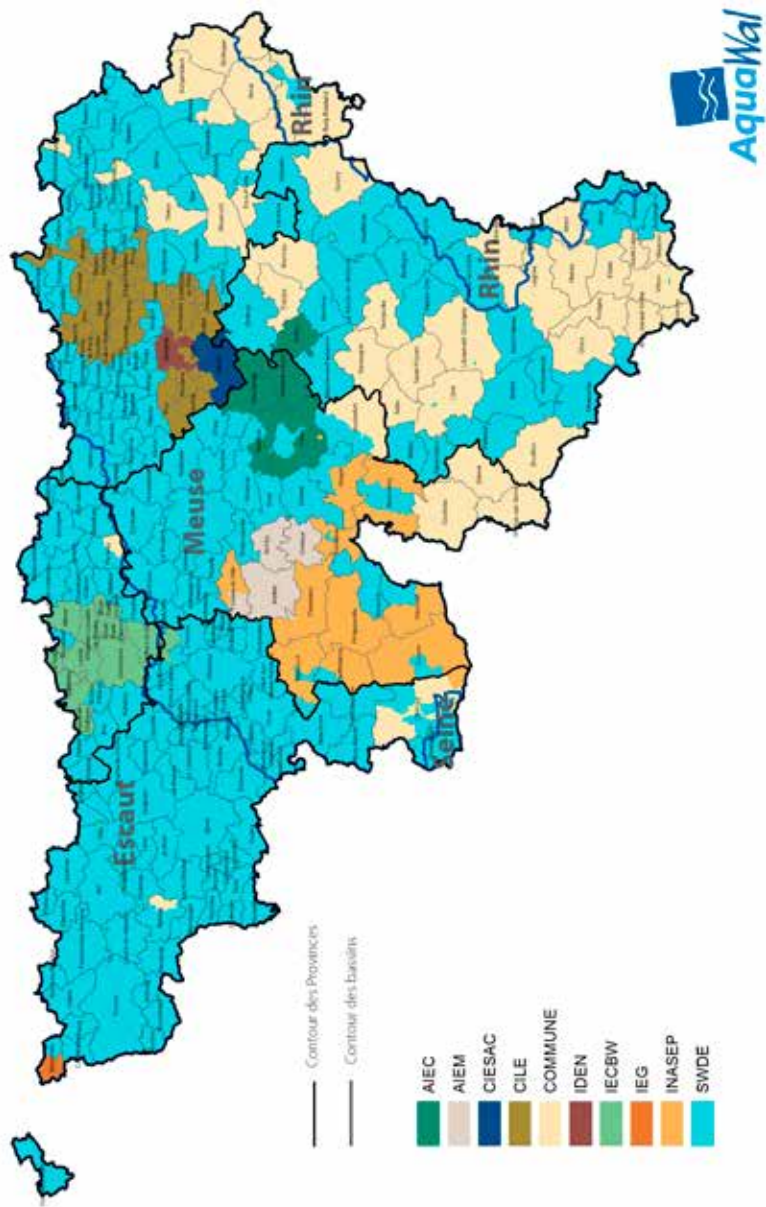


GRAPHIQUE 16 : EVOLUTION DU NOMBRE DE CONSOMMATEURS EN DÉFAUT DE PAYEMENT ET DU NOMBRE D'INTERVENTIONS DU FONDS SOCIAL DE L'EAU



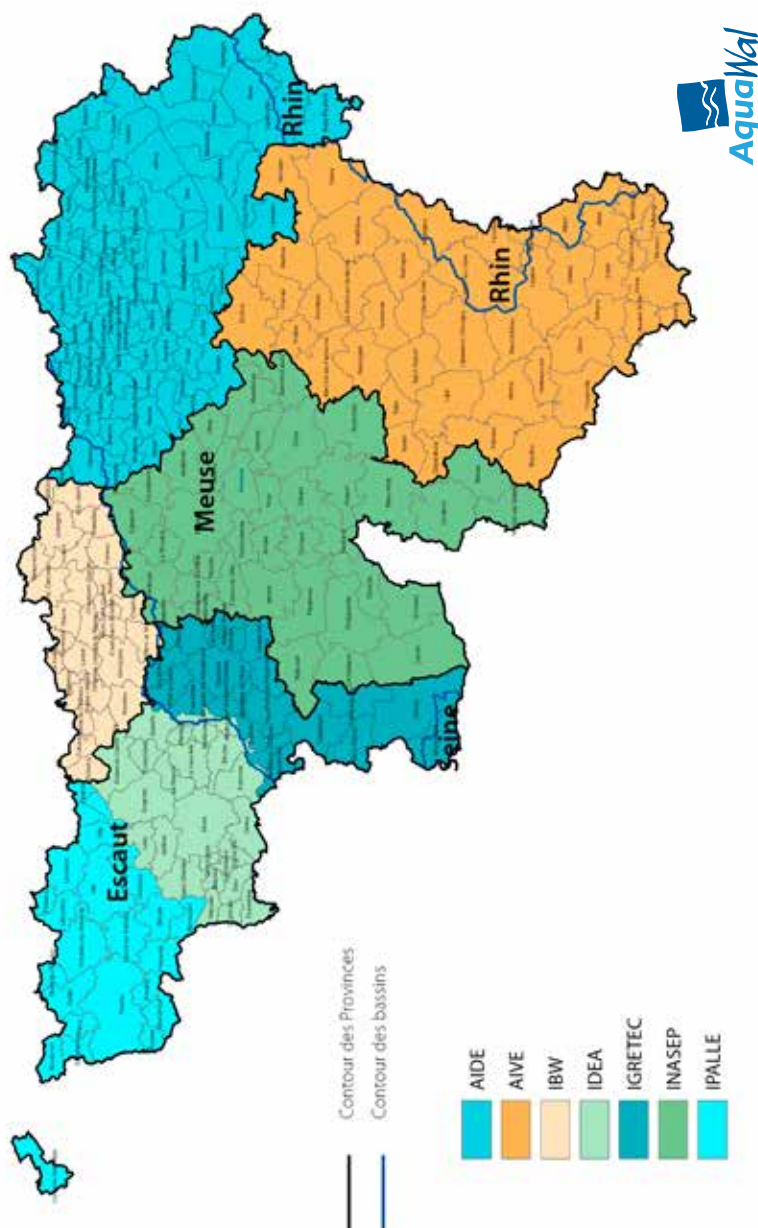
ATLAS 2017

Sociétés de distribution d'eau en Wallonie (janvier 2016)

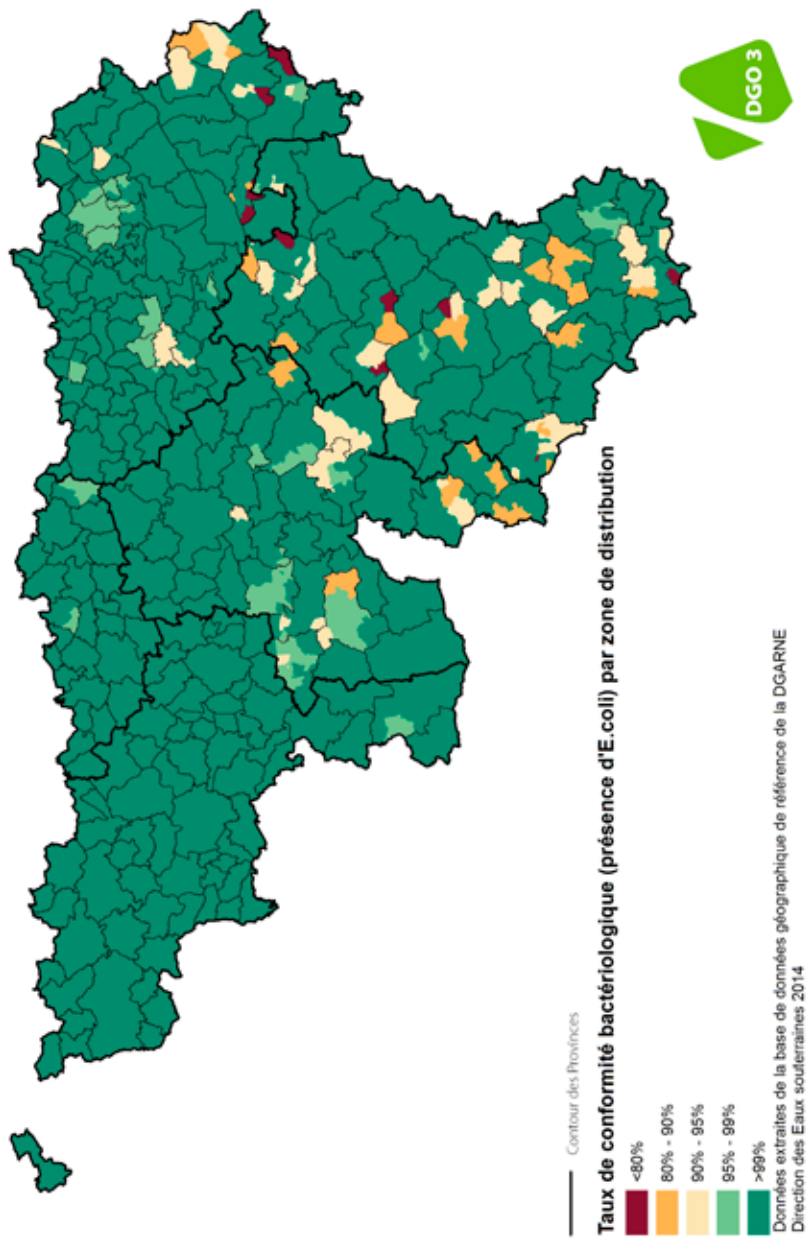


CARTE 2

Organismes d'assainissement agréés en Wallonie

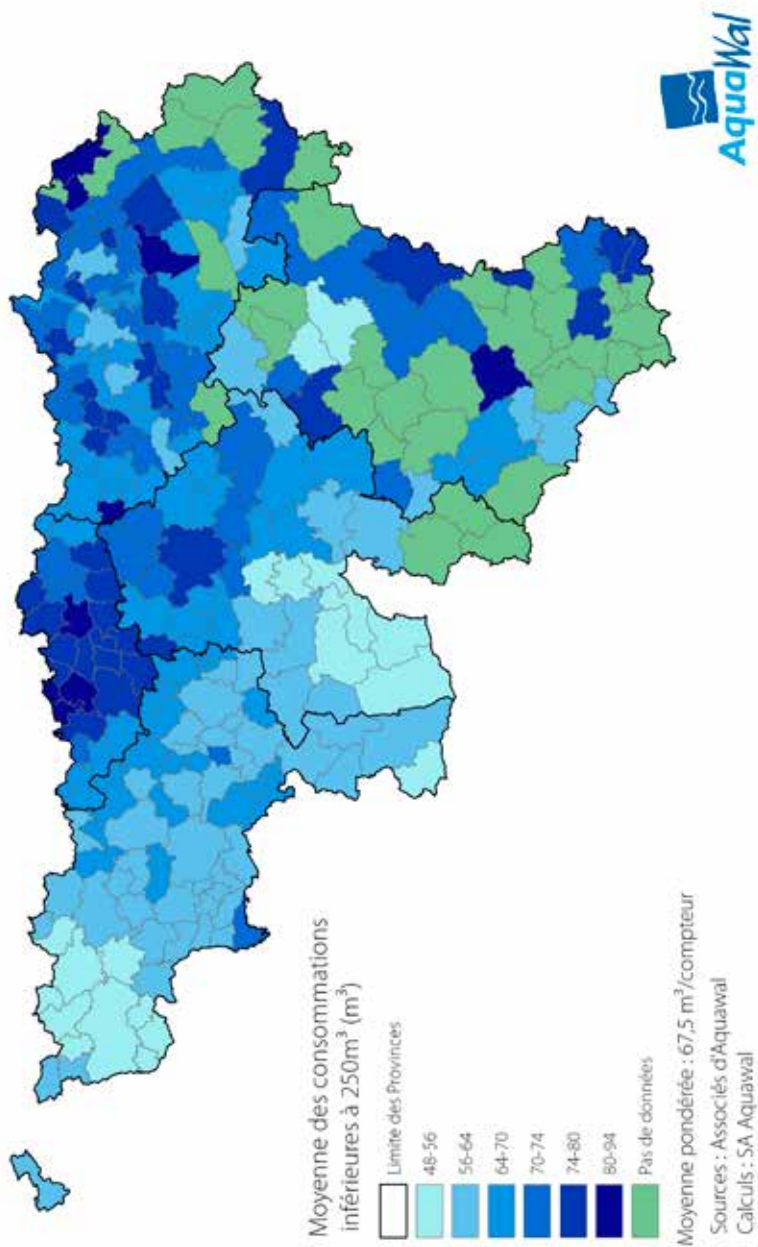


Qualité microbiologique de l'eau distribuée en wallonie (2014)

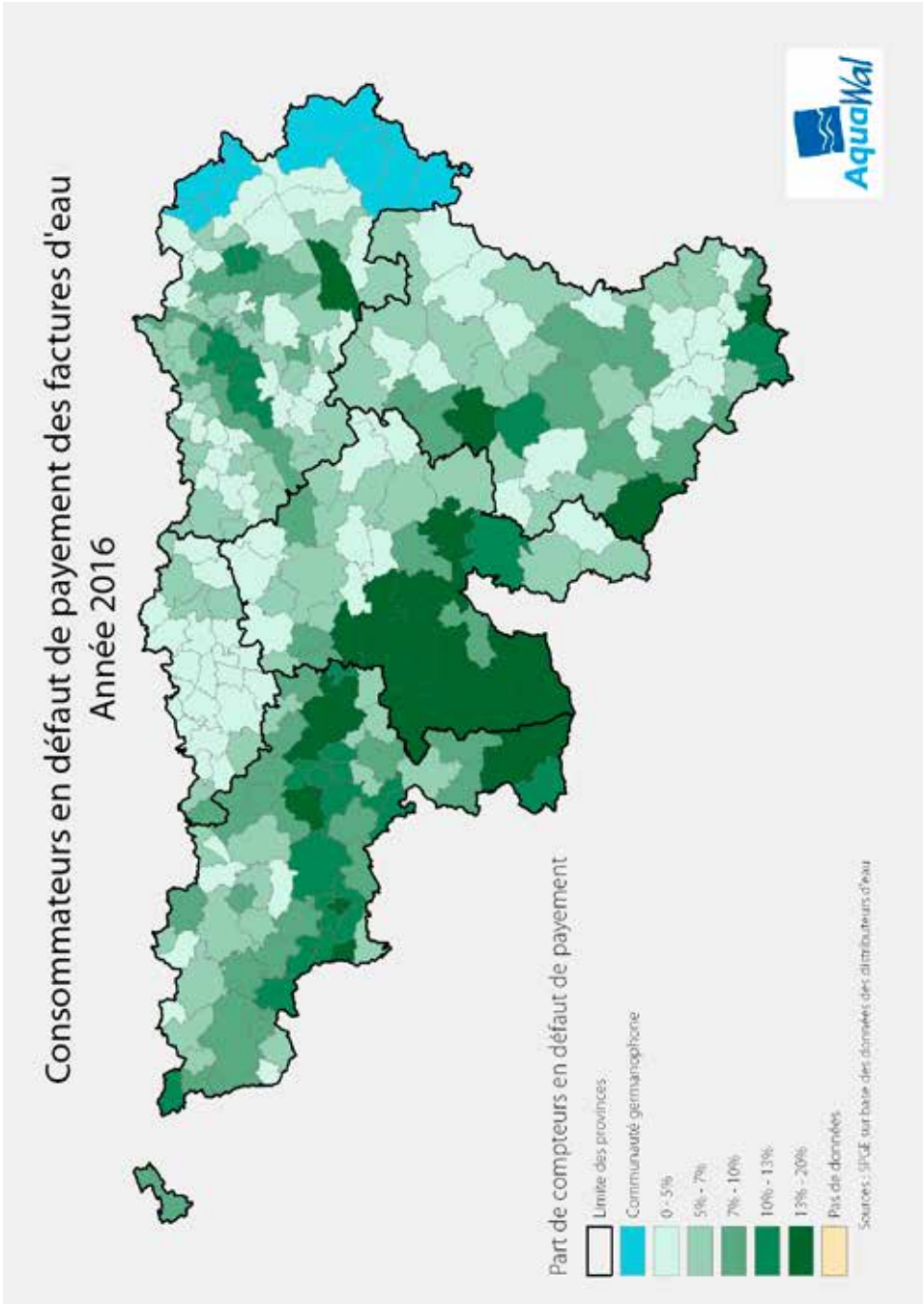


CARTE 4

Consommation d'eau domestique en Wallonie - 2015



CARTE 5



AU SUJET D'AQUAWAL

UNE FÉDÉRATION DYNAMIQUE, AU SERVICE DE SES ASSOCIÉS

AQUAWAL est l'Union professionnelle des Opérateurs publics du cycle de l'eau en Wallonie. Elle regroupe les principaux producteurs et distributeurs d'eau potable (95% du secteur de la production-distribution) ainsi que l'ensemble des organismes d'assainissement agréés et la Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE).

Missions

- Concertation et information entre les sociétés associées
- Représentation et défense des intérêts de ses associés dans les instances régionales, fédérales, européennes et internationales
- Communication vers le grand public et les milieux spécialisés
- Etudes scientifiques et socio-économiques au service de ses associés et des acteurs politiques et administratifs

Fonctionnement

Un Comité de Direction et un Conseil d'Administration

Six Commissions de travail et de nombreux groupes de travail thématiques :

- Production
- Distribution
- Assainissement
- Administration et Finances
- Communication et Relations publiques
- Eau, Industrie et Agriculture

Liens utiles

www.vmm.be : Statistiques de l'eau en Flandre

www.aquaflanders.be : Benchmark des producteurs-distributeurs d'eau en Flandre

www.vewin.nl : Statistiques de l'eau aux Pays-Bas

www.eureau.org : Statistiques de l'eau au niveau européen

www.aquawal.be

SECTEUR DE LA PRODUCTION-DISTRIBUTION D'EAU (AU 1^{er} JANVIER 2016)



A I E C

Association Intercommunale des Eaux du Condroz
www.eauxducondroz.be



A I E M

Association Intercommunale des Eaux de la Molignée
www.aiem.be



C I E S A C

Compagnie Intercommunale des Eaux de la Source de Les Avins - Groupe Clavier



C I L E

Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux
www.cile.be



I D E A

Intercommunale de Développement Economique
et d'Aménagement du Cœur du Hainaut
www.idea.be



I D E N

Intercommunale de Distribution d'eau de Nandrin-Tinlot et environs
www.iden-eau.be



I E C B W

Intercommunale des Eaux du Centre du Brabant Wallon
www.iecbw.be



I N A S E P

Intercommunale Namuroise de Services Publics
www.inasep.be



Régie des Eaux de Chimay

www.ville-de-chimay.be



Régie des Eaux de Saint-Vith (Stadtwerke St-Vith)

www.st.vith.be



Service Communal des Eaux de Burg-Reuland

www.burg-reuland.be



Service Communal des Eaux de La Calamine

www.kelmis.be/fr



Service Communal des Eaux de Limbourg

www.ville-limbourg.be



Service communal des Eaux de Rochefort

www.rochefort.be



Service Communal des Eaux de Theux

www.theux.be



Service Communal des Eaux de Trois-Ponts

www.troisponts.be



Service Communal des Eaux de Waimes

www.waimes.be



SWDE

La société wallonne des eaux

www.swde.be



VIVAQUA

www.vivaqua.be

SECTEUR DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES



A I D E

Association Intercommunale pour le Démergement et l'Épuration des Communes de la Province de Liège
www.aide.be



A I V E

Association Intercommunale pour la Protection et la Valorisation de l'Environnement
www.aive.be



I B W

Intercommunale du Brabant Wallon
www.ibw.be



I D E A

Intercommunale de Développement Economique
et d'Aménagement du Cœur du Hainaut
www.idea.be



I G R E T E C

Intercommunale pour la Gestion et la Réalisation d'Etudes Techniques et Economiques
www.igretec.com



I N A S E P

Intercommunale Namuroise de Services Publics
www.inasep.be



I P A L L E

Intercommunale de Propreté Publique du Hainaut Occidental
www.ipalle.be

ORGANISME DE COORDINATION ET DE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT ET DE LA PROTECTION DES CAPTAGES



S P G E

Société Publique de Gestion de l'Eau
www.spge.be

Editeur responsable

Sylvie VERTONGEN
S.A. AQUAWAL

Rédaction

Cédric PREVEDELLO
S.A. AQUAWAL

Coordination

Fanny MERENNE
S.A. AQUAWAL

Conception, réalisation, photos

créacom^{srl}

S.A. AQUAWAL

Rue Félix Wodon, 21
B-5000 NAMUR
Tél : +32 (0) 81 25 42 30
Fax : +32 (0) 81 65 78 10
aquawal@aquawal.be
www.aquawal.be

Ce rapport est imprimé sur du papier respectueux de l'environnement.

